

et ses religieux, au sujet du péage de Sain-Bel, et se porta garant de cet accord.

Les sires firent aussi à cette abbaye des dons considérables. Le plus généreux fut Humbert II, qui lui accorda à diverses reprises la moitié de l'église de Montmelas, et les églises de Denicé, de Coigny et d'Ouilly. Humbert III lui céda tous les droits qu'il avait sur les dîmes d'Amplepuis, qu'elle venait d'acquérir. Je ne connais qu'un différend entre nos princes et Savigny. Il s'éleva en 1309, au sujet des limites entre les terres de Joux et d'Amplepuis, qui appartenaient à la baronnie, et celles de Tarare qui dépendaient de l'abbaye. Des arbitres réglèrent ces limites dix ans après, ce sont celles qui séparaient le Beaujolais du Lyonnais.

Beaucoup d'autres églises reçurent des donations de nos barons. Celle de Mâcon, entre autres, qui avait eu à se plaindre des premiers sires, fut largement dédommée par eux, et à l'occasion ses intérêts furent bien soutenus par leurs successeurs. Humbert II lui céda même tous ses droits sur les églises de Mardore et de la Gresle, et sur la chapelle Saint-Vincent. Le même sire fut un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Rigaud. Humbert III accorda aux religieux du prieuré de Saint-Julien-de-la-Roche l'usage de ses forêts pour le pacage de leurs bestiaux. Humbert IV est compté parmi les bienfaiteurs et protecteurs de la chartreuse d'Arvières en Valromey; il lui acheta une grange, et son fils Guichard IV lui fit bâtir une maison. La chartreuse de Portes eut également à se louer de la générosité des sires, ainsi que celle de Montmerle à qui Guichard V accorda l'exemption de son péage de Belleville. Il imitait en cela son père Humbert V, qui avait exempté l'abbaye de la Chassagne du paiement de tout péage dans ses terres. Après